



# **Dossier d'information sur la formation à l'Unité d'Enseignement à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de formateur aux Premiers Secours**

**le 17 au 21 septembre 2018**

Cette formation répond à un besoin de formateurs face à l'activité croissante d'associations principalement en matière de formation de base aux premiers secours et de formation en équipe.





# TABLE DES MATIERES

## I. GENERALITES

- I.1 - Objectifs du stage
- I.2 - Durée du stage
- I.3- Contact

## II. L'ADMINISTRATIF

- II.1 - Conditions d'admission
- II.2 - Dossier d'inscription
- II.3 - Date et lieu de la formation
- II.4 - Emploi du temps et durée de la formation
- II.5 - L'équipe pédagogique
  - II.5.1 - *La composition*
  - II.5.2 - *Le rôle de chacun au sein de l'équipe*
  - II.5.3 - *Réunion de l'équipe pédagogique*
- II.6- L'examen
- II.7- Le jury
- II.8 - Fin du stage

## III. LA LOGISTIQUE

- III.1 - Structure
- III.2 - Régime de vie
  - III.2.1 - *Stationnement des véhicules*
  - III.2.2 - *Accueil*
  - III.2.3 - *Tenue*
  - III.2.4 - *Alimentation*
  - III.2.5 - *Hébergement*



# I. GENERALITES

## I.1 - OBJECTIFS DU STAGE

La formation de formateur aux premiers secours a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement des premiers secours.

Elle a pour objectifs de rendre les candidats aptes à :

- organiser une session de formation PSE 1 et PSE 2;
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation à l'unité d'enseignement PSE 1 et 2 ;
- mettre en œuvre les techniques pédagogiques nécessaires pour animer une séance de formation ;
- réaliser une évaluation formative, sommative et certificative des participants.

*(décret du 12 juin 1992 modifié. Les arrêtés du 08 août 2012 et du 03 septembre 2012)*

## I.2 - DUREE DU STAGE

A titre indicatif, le stage sera de 5 jours, soit 35 heures minimum. (hors temps de pause et de déplacement).

## I.3 - CONTACT

Pour tout renseignement ou problème, contacter :

Stéphane GUEROUE : 06.61.75.88.18

Mel : [sudouestsecourisme@gmail.com](mailto:sudouestsecourisme@gmail.com)

Site : [www.sudouestsecourisme.com](http://www.sudouestsecourisme.com)



## II. L'ADMINISTRATIF

### II.1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être autorisé à subir l'épreuve du Formateur en Premiers Secours, il faut :

- 1- être titulaire du certificat de compétences à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en Prévention et Secours Civiques (à jour de sa formation continue).
- 2- être titulaire du certificat de compétences à l'unité d'enseignement Pédagogie Initiale Commune de Formateur.
- 3- être titulaire du certificat de compétences de PSE 2 ou équivalent (à jour de sa formation continue).

Nota bene : Bien connaître toutes les techniques des recommandations techniques du PSE 1 et du PSE 2.

Nous vous conseillons fortement d'encadrer des sessions de formation initiales PSE 1 et 2 en tant qu'aide formateur.

Vous pouvez télécharger les recommandations techniques Premiers Secours sur

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>

### II.2 - DOSSIER D'INSCRIPTION

(Arrêté du 03 septembre 2012- relatif à la formation de Formateur aux Premiers Secours)

Le dossier du candidat à la formation de Formateur aux Premiers secours doit être présenté au préfet, un mois avant la date de l'examen, par le responsable de l'organisme habilité ou de l'association nationale agréée assurant la formation initiale.

Le dossier devra nous parvenir **le plus tôt possible** mais tout dossier parvenu après **le 10 août 2018** ne sera pas pris en compte.

Un **minimum de 8 candidats est demandé** pour maintenir la formation autrement elle sera annulée. La formation ne pourra **excéder 16 candidats**



Ce dossier comprend :

- La feuille d'inscription de l'association dûment remplie avec **2 photos** d'identité ainsi que les pièces administratives demandées (page 9 et 10) :
  - la photocopie recto verso de votre Carte Nationale d'Identité ou équivalent
  - certificat de compétences à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en Prévention et Secours Civiques
  - la photocopie de la formation continue formateur PSC (année 2017) si besoin
  - la photocopie du PIC F
  - la **photocopie du PSE 2** ou équivalent
  - la photocopie de la formation continue PSE 2 (année 2017) si besoin
  - **2 enveloppes timbrées dont une en format 32.5 x 23 cm**
  - Un chèque d'acompte d'un montant de 100 € à l'ordre de Sud Ouest Secourisme, le complément se fera le 1<sup>er</sup> jour de la formation (Pour les facilités de paiement, voir avec Stéphane GUEROUE).

Le coût total de la formation est de 480 €.

Ce coût comprend :

- le repas du midi
- les recommandations, référentiels internes de formation et de certification liés à la formation en format papier A4.
- tous les documents et outils pédagogiques nécessaires pour cette formation

**II.3 - LIEU ET DATE DE LA FORMATION**

Centre d'accueil et d'hébergement « Danielle CASANOVA »  
Allées des Pyrénées 40530 LABENNE  
Téléphone et fax : 05.59.45.42.12

Début du stage : lundi 17 septembre 2018 - 9h00

Fin de stage : vendredi 21 septembre 2018 -17h00

Matériel à prévoir

Vous serez en possession du matériel suivant :

- Un ordinateur portable dans la mesure du possible (Plus que nécessaire)
- Crayon / Bloc note / Surligneur et tout le matériel que vous trouverez utile
- Clé USB



## **II.4 - EMPLOI DU TEMPS ET DUREE DE LA FORMATION**

Formation sur 5 jours

Horaires de cours 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00

sauf le 1<sup>er</sup> jour 9 h 00

Possibilité suivant le niveau de candidats d'avoir cours après le repas du soir. **Un travail personnel conséquent attend les stagiaires**

## **II.5 - L'EQUIPE PEDAGOGIQUE** (ref : Arrêté du 03 sept 2012)

La composition de l'équipe pédagogique a pour objectif de déterminer le nombre et la qualité de chacun au sein du groupe formateur.

### II.5.1 - Composition

- 2 ou 3 Instructeurs à jour de leur formation continue dont un responsable pédagogique.

### II.5.2 - Rôle de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique doit permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences acquises, au cours de la formation, au domaine particulier de l'enseignement des risques et à l'apprentissage des gestes et des techniques relatives aux premiers secours.

### II.5.3 - Réunion de l'équipe pédagogique

Réunions préparatoires régulières après la décision de mise en place du stage pour suivre l'évolution des tâches réparties et journalières durant la formation

## **II.6 - Epreuves à l'UE de la PAE de Formateur aux Premiers Secours**

Arrêté du 03 septembre 2012

Des dossiers sont établis pour chaque candidat au cours de la formation.

Ils comprennent entre autre les différentes pièces relatives aux évaluations formatives et sommatives\* de chacun, établies durant la formation. Ils contiennent également l'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur acquises dans le domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes aux premiers secours.



\*Au cours de la formation, le candidat est évalué sur son aptitude à enseigner les gestes de premiers secours conformément aux recommandations du référentiel interne de formation à l'unité d'enseignement PSE 1 et 2, à savoir :

- respecter les recommandations techniques ;
- mettre en œuvre les techniques pédagogiques correspondant à l'objectif spécifique
- réaliser une évaluation formative, sommative et certificative des auditeurs ;
- choisir et utiliser les aides pédagogiques adaptées ;
- apporter des justifications et des commentaires pertinents, simples et clairs.

## II.7 - LE JURY D'EXAMEN

Il est composé de 5 membres dont :

- 1 médecin
  - 3 formateurs de formateurs désignés, à jour de leur formation continue
  - 1 personne titulaire au minimum du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » à jour de sa formation continue
- Le préfet désigne le président du jury parmi ces 5 membres.**
- Les dossiers relatifs aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer :
    - de l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en pédagogie (ref : annexe I de l'arrêté du 8 août 2012)
    - de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.
    - de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur.

Le résultat des délibérations du jury donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal avant publication, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 12 juin 1992.

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » par la préfecture, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.



## III. LA PARTIE LOGISTIQUE

La logistique permet aux apprenants de bénéficier de tous les supports et moyens techniques existants nécessaires au bon déroulement de leur formation.

### III.1 - STRUCTURE

Centre d'accueil et d'hébergement « Danielle CASANOVA » 

2 promenade des Pyrénées

40530 LABENNE

Téléphone : 06.62.19.80.33

### III.2 - REGIME DE VIE

#### III.2.1 - Stationnement des véhicules

Dans le centre de vacances sur le parking devant les bâtiments.

III.2.2 - Accueil Au centre de vacances « D.CASANOVA »  
le lundi 17 septembre 2018 à 9H00  
Accueil en gare de LABENNE sur demande

III.2.3 - Tenue Correcte et adaptée à la mise en place de cas concrets

#### III.2.4 - Alimentation

Le déjeuner est pris en charge par l'association au centre de vacances " CASANOVA »,  
Les collations prises durant les pauses seront à la charge de l'association.

Le repas du soir est à la charge du stagiaire.

#### III.2.5 - Hébergement

Centre d'accueil et d'hébergement « Danielle CASANOVA »

Coût : 29 € /personne comprenant la nuitée, le petit déjeuner et le repas vespéral  
**sur demande auprès de SUD OUEST SECOURISME. Possibilité d'arriver la veille.**

Les réservations concernant l'hébergement se font auprès de Stéphane GUEROUE au  
06.61.75.88.18 ou par mail [sudouestsecourisme@gmail.com](mailto:sudouestsecourisme@gmail.com) .

**Nous signaler si vous arrivez la veille.**

Tout autre logement sur LABENNE ou les alentours est à la discrétion du candidat.